

220C2274
FR0000073041-FS0717

2 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PIERRE ET VACANCES
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} juillet 2020, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juin 2020, le seuil de 5% du capital de la société PIERRE ET VACANCES et détenir, pour le compte desdits fonds, 485 153 actions PIERRE ET VACANCES représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 3,51% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PIERRE ET VACANCES sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 9 805 232 actions représentant 13 808 498 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.